

LYCEE

Contribution et restauration 2018/2019

1 - CONTRIBUTION

Niveaux	Montant total
Lycée	910,00 €

Dont cotisations reversées à La Direction Diocésaine : 100 € par élève.

Il n'y a pas de frais supplémentaires ponctuels, liés à la scolarité, facturés aux familles.

Sont inclus :

- ⇒ Les frais relatifs aux options facultatives,
- ⇒ L'acquisition du Pass culture et Sport, donnant notamment l'accès à divers spectacles de théâtre en groupe-classe,
- ⇒ La contribution familiale dédiée au fonctionnement de l'établissement,
- ⇒ La contribution à l'Association Sportive du collège-lycée,
- ⇒ La possibilité de bénéficier d'une étude accompagnée le soir,
- ⇒ L'accès à un casier sur inscription et selon les critères suivants : priorité aux élèves de Sixième, de Seconde et aux élèves à besoins particuliers, de santé notamment,
- ⇒ Les frais de sorties d'une journée ou d'une demi-journée qui ont lieu dans l'année (activités culturelles, ateliers pédagogiques, sorties disciplinaires...).

Ne sont pas inclus :

- ⇒ Les frais relatifs aux échanges linguistiques et aux projets pédagogiques ou pastoraux de plus d'une journée,
- ⇒ L'achat de cahiers personnels d'exercice ou d'œuvres littéraires,
- ⇒ Les photos de classe.

Précisions :

- ⇒ Les manuels scolaires, pour les lycéens, sont subventionnés, pour partie, par le Conseil Régional, selon un montant annuel.

Informations comptables :

- ⇒ Il n'y aura **pas d'envoi de factures papier** (sauf sur demande). Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com.

⇒ Sur ce site vous pourrez également **suivre l'état de votre compte** tout au long de l'année, et procéder à des **règlements par Carte Bancaire**.

2 – RESTAURATION

C'est aux familles d'approvisionner la carte de self de leur enfant lycéen quel que soit son régime.

→ Comment approvisionner la carte de self ?

- Par Carte Bancaire, sur le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com (*recommandé et sécurisé*),
- Ou par chèque ou espèces, à déposer à la comptabilité, précisant nom, prénom, classe de l'élève ;

→ Comment suivre les consommations de votre enfant ?

- Sur le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com, il vous sera possible de suivre le solde de la carte de self et les consommations prises par votre enfant.

Les lycéens sont libres de déjeuner soit au self, soit à la cafétéria.

→ Cafétéria :

- Le prix est en fonction des denrées choisies.
- La cafétéria propose également des encas. Elle est ouverte :
 - Lundi, Mardi et Jeudi : de 8h00 à 16h00
 - Mercredi et Vendredi : de 8h00 à 14h00

ATTENTION : Si la carte présente un solde négatif, l'élève sera refusé à la cafétéria. Il ne pourra déjeuner qu'au self, mais il faudra alors régulariser la situation dans les plus brefs délais.

→ Self :

- Repas lycéen externe : **6,65 €**
- Repas lycéen demi-pension : **6,20 €**

Changement de régime en cours d'année :

Tout changement de régime devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de Mme Jarny, Responsable Vie Scolaire Lycée, et sera prise en compte à chaque retour de vacances scolaires.

En cas de perte, détérioration, changement de régime, toute nouvelle carte de self vous sera facturée 15 €.